

Imer-Schneider, Edmond

Objektyp: **Obituary**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **51 (1925)**

Heft 2

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

BULLETIN TECHNIQUE

DE LA SUISSE ROMANDE

Réd. : D^r H. DEMIERRE, ing.

Paraissant tous les 15 jours

ORGANE DE PUBLICATION DE LA COMMISSION CENTRALE POUR LA NAVIGATION DU RHIN
 ORGANE DE L'ASSOCIATION SUISSE D'HYGIÈNE ET DE TECHNIQUE URBAINES
 ORGANE EN LANGUE FRANÇAISE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

SOMMAIRE : *Edmond Imer* (Planche hors texte N° 2.) — *Essais effectués sur un compresseur rotatif de 500 ch. de la Société suisse pour la construction de locomotives et de machines, à Winterthour*, par le professeur C. OSTERTAG, ingénieur — *Concours d'idées pour l'établissement d'un Plan d'extension de la Commune de Saint-Maurice* (suite). — *Méthodes modernes d'épuration des eaux d'égoût en Europe et en Amérique*, par le D^r Hans PETER, ingénieur, directeur de la Société d'entreprise de forages et de travaux, à Zurich (suite). — *Journées de discussion de la Société française des Electriciens*. — *Le « Suisse-Océan »*. — CORRESPONDANCE. — BIBLIOGRAPHIE. — SOCIÉTÉS : *Société suisse des Ingénieurs et des Architectes*. — CARNET DES CONCOURS. — Service de placement.

Edmond IMER

(Planche hors texte N° 2.)

A Genève vient de mourir dans sa septante-deuxième année celui dont le nom est écrit en tête de cette notice.

Originaire de Neuveville, il naquit à Bienne en 1853 et fréquenta le collège de cette ville, puis celui de Neuchâtel.

Habitant un pays où l'on ne connaît guère d'autre industrie que l'horlogerie, c'est elle qui dans sa jeunesse éveilla son intérêt pour les arts mécaniques : aussi son intention première fut-elle de devenir horloger. Dans ce but il entra en 1870 à l'Ecole d'horlogerie de Genève : mais bientôt son désir d'étendre ses connaissances au delà du cercle assez spécial dans lequel il se sentait trop à l'étroit. l'engagea à poursuivre ses études à l'Ecole polytechnique. A cette fin, il se rendit à Zurich où, après un an de préparation et l'obtention de sa maturité, il fut admis à l'Ecole Polytechnique en 1872.

Sorti en 1875 avec son diplôme d'ingénieur-mécanicien il entra, sitôt après, dans la Maison Haas, constructeur de machines à Ravensburg. L'année suivante il passa à Berne dans les ateliers Marquard, constructeur de machines également, puis de là émigra à Paris pour étendre ses connaissances.

C'est dans cette ville que le hasard l'amena à travailler dans les bureaux de l'agence de brevets bien connue d'Armengaud où il se familiarisa avec les opérations d'une telle agence et y prit goût car, rentré à Berne en 1877, il y fonda le premier bureau de brevets d'invention en Suisse, qu'il transféra quelques années plus tard, soit en 1880, à Genève. A cette époque la protection de la Propriété Industrielle n'existait pas en Suisse : la question de créer un bureau fédéral officiel délivrant des brevets d'invention avait bien été déjà soulevée par quelques industriels, mais elle rencontra une opposition assez vive de la part de ceux qui, sans l'avouer, usaient largement de la liberté de contrefaire les inventions suisses et étrangères.

Aussi celui qui vient de nous quitter, indépendamment de l'intérêt réel qu'il avait dans la question controversée et qu'il ne dissimulait pas, avait trop de droiture et de patriotisme pour ne pas souffrir du fâcheux renom que l'absence de protection procurait à la Suisse et à son industrie ; aussi prit-il vivement parti pour ceux qui demandaient qu'il fût mis sans tarder un terme à cet état de choses si peu flatteur pour notre pays.

Justement à l'époque de ces discussions, les Etats industriels d'Europe décidèrent de tenir à Paris un congrès destiné à perfectionner et à unifier, dans la mesure du possible, leurs différentes législations en matière de brevets. La Suisse, invitée à prendre part à ce congrès, accepta et décida d'envoyer des délégués choisis parmi les industriels et les personnes compétentes dans les questions qui devaient y être discutées. Deux de ces délégués furent choisis à Genève, à savoir MM. E. Imer et Jules Weibel industriel.

L'intervention des délégués suisses dans ce congrès fut fort utile et avantageusement remarquée, comme les chroniques publiées à cette époque en font foi et c'est ensuite du rapport que les délégués présentèrent à Berne que les autorités fédérales se décidèrent à créer l'institution fédérale des brevets d'invention, qui commença à fonctionner avec l'année 1888 et qui coupa heureusement court aux contrefaçons qui se pratiquaient ouvertement en Suisse.

Le bureau de brevets Imer-Schneider, sous l'habile direction de son chef, grand travailleur, constamment accueillant et absolument correct en affaires, prit rapidement un heureux développement et sa compétence en matière de brevets fut vite appréciée dans un cercle étendu, si bien qu'il ne s'est guère plaidé de procès important en Suisse relatif à la protection industrielle où il n'ait pas été consulté.

Mais l'activité de son chef fut loin de se borner à son bureau de brevets, car il est peu d'ingénieurs dont l'activité désintéressée se soit portée sur des sujets aussi divers. Son rôle dans les affaires de la ville de Genève, entr'autres, fut considérable pendant bien des années, car les questions d'urbanisme l'intéressaient vivement. Bernois, mais naturalisé Genevois en 1897, il fut sitôt après élu Conseiller municipal en 1898, où son active et utile intervention dans les questions discutées par ce Conseil le fit rapidement remarquer, ce qui lui valut bientôt d'être élu au Conseil administratif (qu'on appelle dans d'autres cantons municipalité) et enfin président de ce Conseil (qu'on appelle ailleurs maire ou syndic).

Pendant les huit années où il fit partie du Conseil administratif il dirigea plusieurs importants travaux, tels que la percée de la Corratierie, le prolongement du Quai du Léman et son aménagement fleuri qui fait la joie des promeneurs ; il

élabora l'important projet d'assainissement du vieux quartier malsain de la Madeleine, où s'ouvrent actuellement de larges et belles rues ; je passe enfin sous silence la construction de plusieurs édifices municipaux à laquelle il a participé. Mais avant de quitter le sujet des travaux entrepris par l'édilité genevoise dont il s'est occupé il est un point qui mérite d'être relevé, c'est qu'on n'a jamais pu lui faire le reproche qu'on adresse fréquemment, à tort ou à raison, aux ingénieurs, de négliger par trop le côté esthétique des questions dont ils s'occupent, car lui, qui le considérait comme essentiel, ne l'a jamais perdu de vue.

Si la carrière du défunt, qui vient d'être résumée à grands traits, fut bien et utilement remplie, c'est avant tout par ses remarquables qualités personnelles qu'il se distinguait et qu'il vivra dans le souvenir de ceux qui l'ont approché de près.

Ce qui faisait le charme de sa personnalité, c'était non seulement son affabilité, sa constante attention de ne jamais blesser personne, c'était avant tout son inépuisable serviabilité. A l'inverse de ceux qui n'ont pas d'occupations suivies et qui trouvent toujours un prétexte pour échapper aux besognes ou aux services qu'on leur demande, lui, malgré ses nombreuses occupations, avait toujours le temps de rendre service et de se charger de besognes manquant d'agrément.

Comme tout ce qu'on le priait de faire était bien fait, les solliciteurs ne lui manquèrent pas, cependant il ne savait rien leur refuser ; c'est pourquoi, dans toutes les sociétés ou conseils dont il faisait partie, il en devenait tout naturellement le président qui se chargeait des convocations et de tout le reste ; c'est ainsi que, pour ne citer que les exemples les plus connus des lecteurs de cette notice, il présidait le conseil d'administration du Bulletin technique, il était membre honoraire de la Société des anciens Polytechniciens (G. e. P.) et présidait encore au moment de sa mort la section de Genève de cette Société ; il présida également la section de Genève de la Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

Ces précieuses qualités constituaient un bel exemple, quoique difficile à suivre par ceux qui ont eu le privilège de le connaître, mais tous garderont de lui un ineffaçable et affectueux souvenir.

P. P.

Essais effectués sur un compresseur rotatif de 500 ch.

de la Société suisse pour la construction de locomotives et de machines, à Winterthur

par le professeur C. OSTERTAG, ingénieur.

L'emploi toujours plus général d'air comprimé a donné au compresseur rotatif¹ un débouché important et une expérience de plusieurs années a prouvé abondamment

¹ Voir *Bulletin technique* du 8 novembre 1924, page 292.

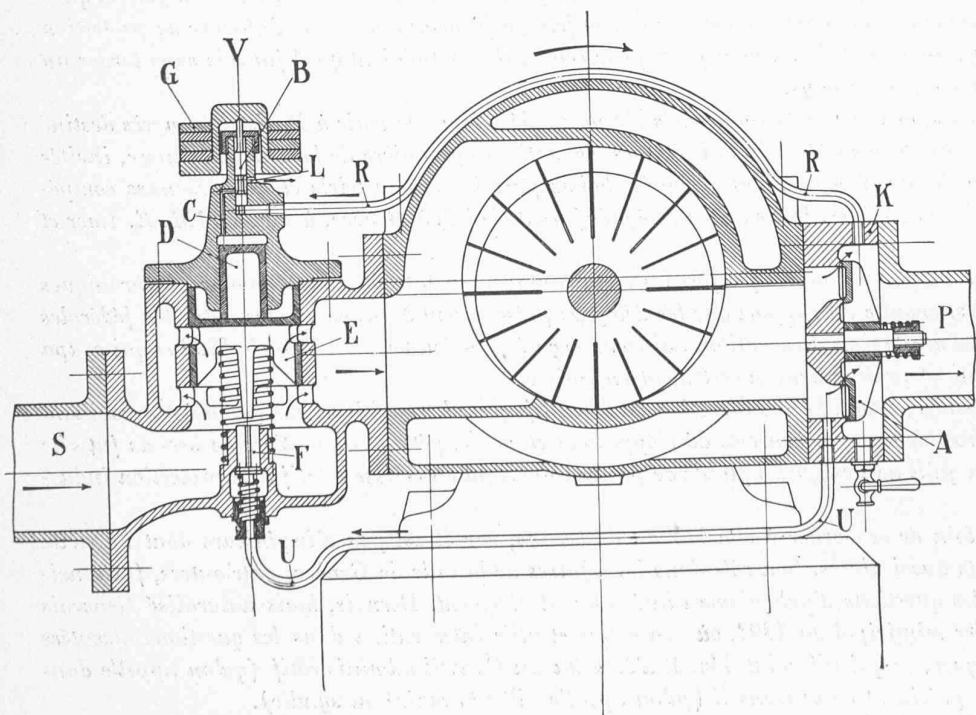


Fig. 1.

ment que ce type de compresseur a une marche tout à fait sûre pour peu qu'on apporte quelques soins à sa conduite d'ailleurs très simple. Un de ses principaux avantages réside dans son nombre de tours élevé, qui permet l'accouplement direct à un moteur électrique. On obtient par là un groupe restreint, facile à surveiller et d'un encombrement très faible.

Les fig. 1 et 2 permettent de se rendre compte de la construction et du fonctionnement de la machine.¹ La position excentrique du rotor dans la chambre cylindrique laisse un espace en forme de croissant divisé en un certain nombre de cellules par des palettes en tôles d'acier. Ces palettes glissent facilement dans les rainures ménagées dans le rotor et s'appuient dans toutes leurs positions sur la paroi de la chambre. La force centrifuge des palettes est contrebalancée par deux anneaux tournant avec elles. Ces anneaux mobiles ont extérieurement un jeu radial formant un espace annulaire libre divisé par de petites palettes en cellules reliées à celles de travail par des orifices ménagés dans les anneaux et servant à l'équilibrage de la pression.

Un appareil de réglage par tout ou rien (fig. 1) entre automatiquement en fonction dès que la pression désirée est dépassée. Dans ce cas l'air comprimé passant par la conduite

¹ Voir aussi *Der schweizerische Maschinenbau*, vol. II, page 110.



EDMOND IMER

Président du Conseil d'administration de la Société du
Bulletin technique de la Suisse romande.

1853 1924